N° d'épreuve FFM	719
Moto-Club	ALB BOUPERE
N° d'affiliation	C3322
Date	30/06/2018
Lieu	ZA RICHEBONNE LE BOUPERE
Organisateur technique	AMICALE LAIQUE
E-mail	amicale.laique.boupere@outlook.fr
Téléphone	0649479664

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	REVEILLERE FRANCIS	Licence : 191764
Président du Jury ou Arbitre*	GENTIL JEAN CLAUDE	Licence : 11345
Membre du Jury	GUINEMENT BERTRAND	Licence : 298151
Membre du Jury	BRIN PHILIPPE	Licence : 286355
Commissaire technique responsable	MERIAS BERTRAND	Licence : 267616
Responsable du chronométrage	ZILLI AURELIA	Licence : 85891

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
QUAD			250/525	24€
80			80/85	16€
125			125	24€
OPEN NATIONAL			250/450	24€
MX1/MX2				

Engagement :

Site Internet ---- enagaesports

Contact --------- Logan Uveteau

Téléphone ------- 0771117114 E-mail--- logan762.uveteau@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif :

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ **NON** ☒ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... DOBSENT YVES

Nombre de secouristes 12

Hôpital le plus proche ..... CH CHOLET

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 35

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... TERRAIN DE MOTO

Adresse ..... ZA DE RICHEBONNE 85510 LE BO

Capacité Moto :
Pendant les essais : 25
En manche : 21

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : 19
En manche : 16

Caractéristiques :

Longueur du circuit 840

Largeur minimum de la piste 5

Largeur de la grille 25

Longueur de la ligne droite de départ 70

Nombre d'OCP* 14

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date :	Date :	Date : Numéro :